



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0

Téléphone : (819) 374-4525

Courriel : municipalite@st-maurice.ca

Site internet : www.st-maurice.ca



CIRCULAIRE MUNICIPALE

Le 5 décembre 2025

Réunion du conseil municipal du mois de décembre

La réunion du conseil aura lieu lundi le 8 décembre à 19 hres dans la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville. Voici le projet d'ordre du jour de la réunion.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 17 et 24 novembre 2025
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Résolution pour fixer le taux d'intérêt pour l'année 2026
6. Résolution pour les dates des réunions du conseil en 2026
7. Horaire pour la période des fêtes
8. Dépôt de la liste des arrérages de taxes
9. Résolution pour le déneigement de la Voie de Desserte
10. Résolution pour l'achat des lots de la rue Neault et mandater un notaire
11. Résolution pour transfert de 175 000 \$ du surplus non affecté pour combler le déficit prévisionnel
12. Résolution d'appui à la Clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des Chenaux et de Mékinac, du Comté de Champlain et Laviolette-Saint-Maurice
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-657 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zones 329-A (rang Saint-Alexis Est)
14. Demande de commandite du « vin d'honneur » souper des fêtes - FADOQ club St-Maurice
15. Demande d'aide financière du service Proches Aidants des Chenaux
16. Demande de don de la Fondation québécoise du cancer
17. Demande de don de Centraide Mauricie
18. Demande de publicité du Bulletin des Chenaux pour les Vœux des Fêtes
19. Résultat du sondage vitesse rang Sainte-Marguerite
20. Résolution de concordance et de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 089 000 \$ qui sera réalisé le 15 janvier 2026
21. Résolution pour ajouter à la réserve un montant de 5 000 \$ pour les règlements d'emprunt 2017-569 (secteur Brûlé phase III) et 2023-627 (Neault phase II et Joseph-L.-Rivard)
22. Dépôt de l'état des revenus et dépenses prévus au 31 décembre 2025

Pour de plus amples informations concernant la réunion, nous vous invitons à contacter le directeur général monsieur Stéphane Laroche au 819 374-4525 ou par courriel au stephane.laroche@st-maurice.ca.

Règlement concernant le stationnement sur le chemin public



Veillez prendre note que selon le règlement numéro 2020-RM-001, **il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23h00 et 7h00 pendant la période du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement** afin d'y faire le déblaiement des rues et rangs situés sur tout le territoire de notre municipalité. Il faudrait aussi éviter de stationner dans les rues et rangs de la municipalité ainsi que dans les stationnements des bâtiments publics (salle municipale, bureau, etc.) les jours de tempête afin de faciliter le déneigement aux employés.